

Orientations générales du Cnis pour 2018

Adoptées lors de l'assemblée plénière du 31 janvier 2018

Préambule

Les orientations générales ont pour objet de **compléter l'ensemble des projets d'avis émis par les différentes commissions thématiques** du Cnis. Elles **mettent en exergue les attentes considérées comme majeures par le Conseil**, ces attentes pouvant concerner des domaines transversaux ou thématiques.

Le Conseil est attaché à **une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public**. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la pertinence de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

S'inscrivant dans le cadre du moyen terme 2014 - 2018, les orientations de 2018 ferment ce cycle de 5 ans et actualisent les orientations du moyen terme, en tenant compte des avancées et de l'actualité des années récentes. Parmi les faits marquants de l'année 2017, il faut noter que le Cnis a notamment mis en œuvre trois actions pour donner suite aux précédentes orientations.

- Dans le cadre des « objectifs de développement durable » (ODD) de l'ONU, un groupe de travail chargé de la déclinaison française des indicateurs des objectifs de développement durable, présidé par Jean-René Brunetière a été créé au cours de l'année 2017. Les premiers livrables de ce rapport seront disponibles fin mai pour le rapport politique transmis à l'ONU à l'été.
- Le groupe de travail, mis en place par le Cnis à l'été 2016, à la demande de la secrétaire d'État au numérique et présidé par les professeurs Pierre-Yves Geoffard et Antoine Bozio a rendu son rapport en mars 2017. Ses recommandations, s'inscrivent

dans la mise en œuvre de l'article 36 de la loi pour une république numérique du 7 octobre 2016, visant à faciliter l'accès des utilisateurs aux données administratives de différentes natures.

- La rencontre sur la mesure des discriminations à l'emploi, organisée en juin 2017 et qui a rassemblé une centaine de personnes, ainsi que les documents de synthèse diffusés à cette occasion sont une manifestation de la contribution que peut avoir le Cnis dans la pédagogie et la mise à disposition des concepts et de l'utilisation des données de la statistique publique.

Les orientations qui suivent reprennent et complètent les avis de 2017, qui conservent toute leur actualité.

Avis n° 1 - Contribuer à faciliter l'accès aux données

Référence : avis n° 1 et n° 8 de l'avis général de moyen terme

Le Conseil suivra la mise en œuvre de la loi pour une République numérique, en particulier les articles 34, relatif au NIR crypté et aux appariements et 19, qui permet de recourir, pour la statistique publique, à des données privées, dans le respect des secrets protégés par la loi.

Il agira pour faciliter l'accès aux données de la statistique publique des différents utilisateurs selon des modalités adaptées.

Lors de la publication des données, il est important de faciliter leur compréhension et leur appropriation par les utilisateurs selon deux voies :

- accompagner l'utilisation des données mises à disposition, d'une part en joignant aux données des études et des documents de synthèse précisant leur domaine de pertinence et, d'autre part, en développant les informations sur leur qualité et plus généralement leurs principales caractéristiques ;
- permettre la réutilisation des données en les mettant à disposition dans des formats intégrables à d'autres bases de données et, par ailleurs, rendre visibles sur les sites de diffusion les procédures à suivre par les publics bénéficiant d'accès particuliers.

Pour ce qui concerne les chercheurs, le Conseil s'est impliqué ces dernières années pour faciliter l'accès aux données fiscales, de santé et plus généralement l'accès aux données administratives.

Il a mis à disposition le rapport du groupe de travail sur l'article 36 de la loi pour une république numérique du 7 octobre 2016. Il participera à sa mise en œuvre, notamment en favorisant l'élaboration d'un vade-mecum en collaboration avec le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Le Conseil suivra régulièrement l'évolution des actions de la statistique publique dans ces domaines.

Avis n° 2 – Améliorer la comparabilité des statistiques au plan international

Référence : avis n° 4 de l'avis général de moyen terme

Le Conseil constate que les comparaisons internationales, notamment européennes, alimentent de plus en plus le débat public et sont utilisées pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre et proposer des alternatives, alors que la pertinence de telles comparaisons n'est pas toujours assurée.

Dans le prolongement de l'avis n° 4 de l'avis général de moyen terme demandant une mise en perspective internationale des statistiques françaises et suite au colloque qu'il a organisé sur les enjeux et limites des comparaisons statistiques internationales en 2016, le Conseil souhaite que l'amélioration de la comparabilité effective des données constitue une priorité en matière de progrès qualitatifs.

Les défauts de comparabilité sont d'origines multiples : ils peuvent être liés au cadre institutionnel, aux différences de nature des sources de base ; aux modes de construction des statistiques ; ou encore à des écarts résiduels de concepts. Chacun de ces problèmes appelle une solution spécifique.

Les statisticiens doivent accorder une priorité forte aux enjeux de comparabilité et les traiter tout en respectant le principe de subsidiarité. La statistique publique a également un rôle important à jouer pour accompagner l'utilisateur et l'alerter sur les précautions à prendre, tout en faisant en sorte de ne pas discréditer les outils.

Il convient que les diffuseurs de données internationales et les utilisateurs se saisissent également de ce sujet. Cela sera facilité par un meilleur accès aux micro-données, un investissement des organisations internationales dans l'étude de la comparabilité des données et des collaborations avec les chercheurs.

Avis n° 3 - Aider le citoyen à comprendre et à utiliser les données de la statistique publique

Référence : avis n° 1 de l'avis général de moyen terme

La multiplication des sources de données disponibles constitue un progrès pour la connaissance, mais l'utilisateur a parfois du mal à s'orienter face à une offre abondante. Le conseil renouvelle son souhait de voir se développer des outils ou des travaux qui permettent de guider et d'orienter les utilisateurs. Il recommande également qu'un effort particulier de communication soit fait pour atteindre les publics non-experts les plus éloignés de la statistique et des media traditionnels (jeunes, personnes défavorisées, notamment).

Parce qu'il importe que les données de la statistique publique soient utilisées de manière pertinente, le Conseil estime que leurs utilisateurs doivent être accompagnés du mieux possible et agir, pour sa part, en ce sens. Cette préoccupation rejoint les questions de formation et de pédagogie.

Le Conseil insiste sur la nécessité pour le service statistique public de disposer des moyens lui permettant de mener à bien ses missions et renouvelle ses recommandations au service statistique public :

- d'identifier des relais et des lieux de diffusion de la connaissance ;
- de produire des documents ou des produits numériques qui donnent une vision synthétique et didactique sur un sujet donné dans les domaines où les données sont foisonnantes ;
- de développer et moderniser les outils pédagogiques tels que les vidéos, les dossiers et les communiqués de presse ;
- de les diffuser par tous les canaux appropriés, y compris les réseaux sociaux.

Avis n° 4 - Suivre la diffusion des indicateurs de développement durable et de ceux du tableau de bord complétant la mesure du produit intérieur brut (PIB) et des informations utiles à leur compréhension

Références : avis n° 30 de l'avis général de moyen terme, avis n°4 de l'avis général de 2015, avis de 2015 n° 3 de la commission « Environnement et développement durable »

Un tableau de bord des nouveaux indicateurs de richesse comprenant dix indicateurs complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental alimente désormais un rapport annuel annexé au projet de loi de finances. C'est une avancée importante, qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

Le Conseil veillera à la mise à disposition par la statistique publique des indicateurs de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires au PIB et à la bonne visibilité de ces indicateurs et des informations utiles à leur compréhension.

Il suivra aussi la diffusion et les avancées des nouveaux indicateurs attachés aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU, ainsi que des indicateurs des stratégies nationales, qui constituent également une avancée importante.

Après la mise en œuvre du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de développement durable, le conseil sera attentif aux conclusions et à la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail.

Avis n° 5 - Améliorer la connaissance de la dépense territoriale

Référence : avis n° 36 de l'avis général de moyen terme

Le Conseil renouvelle son souhait de voir la mesure du poids de l'action publique dans les territoires (dépenses publiques) progresser, en raison de l'importance des enjeux démocratiques qui s'y attachent.

Le conseil insiste pour que les travaux du groupe de travail piloté par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et qui associe l'Insee et le secrétariat général du Cnis soient poursuivis, après la présentation de résultats en 2017.

Le conseil veillera à ce que soient intégrés les départements d'Outre-mer (DOM) dans les dépenses de l'État.

Le Conseil regrette l'absence de variables de localisation dans de nombreux fichiers et préconise leur maintien, lorsqu'elles existent, ou leur introduction dans les nouveaux systèmes d'information.

Le conseil s'impliquera pour une meilleure connaissance des dépenses des collectivités locales.

Avis n° 6 - Progresser dans la mesure de l'économie numérique

Le Conseil, conscient des fortes évolutions de l'économie en matière de transformation numérique, souhaite participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de cette « nouvelle économie », « économie numérique », ou encore « économie du partage » afin d'identifier comment ces évolutions peuvent être prises en compte dans les outils statistiques.

À cette fin, le Conseil organisera un colloque sur ce thème en mars 2018 qui réunira utilisateurs et producteurs pour faire le point des mesures existantes, des manques et des progrès possibles.

De manière générale, le conseil considère que le développement actuel du numérique a un impact majeur sur les activités économiques et sociales, lié à la réduction drastique des coûts de mise en relation des agents économiques et qui a permis l'émergence de nouveaux modes d'intermédiation (plateformes marchandes ou non marchandes mais aussi de nouveaux services tels que le financement participatif des projets). Ces évolutions constituent des enjeux économiques et sociaux majeurs.